

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : SANS	13/10/2020

Référence de la décision : A/CM/2020-10-226

## Retrait de l'agrément de sécurité du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire :

A été retiré, l'agrément de sécurité du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, à la suite du changement de régime juridique prévu au décret n°2107-439 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des circulations ferroviaires sur certaines voies ferrées locales supportant du transport de marchandises, et ce à compter du 1er octobre 2020.